

ALSACE



DÉVELOPPER  
NOS TERRITOIRES



**AMÉNAGEMENT DE LA RD1420 À ROTHAU**  
**BILAN DE LA CONCERTATION**

JANVIER 2019

1	L'aménagement de la RD1420 à Rothau .....	2
1.1	Présentation du projet .....	2
1.2	Objectifs du projet.....	2
2	La concertation .....	3
2.1	Le contexte juridique.....	3
2.2	Objectifs de la concertation .....	3
2.3	Modalités de la concertation.....	3
2.4	Les dispositifs d'information et d'expression du public.....	4
3	Expression du public.....	5
4	Les observations recueillies.....	7
4.1	Remarques préliminaires .....	7
4.2	Les éléments généraux sur le processus de concertation.....	7
4.3	Les avis techniques sur le projet en général et la solution pressentie.....	8
4.4	Sécurité.....	10
4.5	Qualité de vie.....	10
4.6	Développement local.....	11
4.7	Impacts sur l'habitat .....	12
4.8	Environnement .....	13
4.9	Autres remarques .....	13
5	Conclusions et étapes à venir .....	15

## 1 L'aménagement de la RD1420 à Rothau

Le Département du Bas-Rhin a la responsabilité d'aménager et d'entretenir un réseau de routes départementales sûres et fonctionnelles. En adoptant le Plan Territoires Connectés et Attractifs en juin 2017, il a acté la programmation des investissements routiers pour la période 2017-2021 – qui prévoit le lancement des études d'avant-projet de l'aménagement de la RD1420 dans la traversée de Rothau.

La première étape à engager est la présente concertation L103-2 prévue au code de l'urbanisme.

Pour mémoire, le Département du Bas-Rhin a déjà dépensé les sommes suivantes dans le cadre du projet :

- Etudes préliminaires (faisabilité, génie écologique, levés topographiques) : 387 000€
- Acquisitions foncières et démolition : 682 000€

### 1.1 Présentation du projet

La traversée de Rothau, via la RD1420, pose des problèmes de sécurité :

- ✓ pour les usagers à pied et à vélo : l'absence de trottoir, le trafic important et le passage de nombreux poids lourds rendent la traversée de Rothau dangereuse ;
- ✓ pour les automobilistes : le manque de visibilité et les croisements difficiles accroissent le sentiment d'insécurité.

Aux problèmes de sécurité, s'ajoutent les nuisances subies par les riverains : bruit, pollution, odeurs et vibrations au passage des poids lourds.

Les possibilités d'aménager un nouvel itinéraire sont réduites car Rothau se situe dans la partie étroite de la vallée. Le rachat du site Steinheil par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) permet d'envisager de nouvelles solutions, en lien avec la reconversion de la friche et la valorisation du centre de Rothau. Les 5,895 millions d'euros investis par les acteurs locaux participent directement à la mise en œuvre du projet d'aménagement de la RD1420.

### 1.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs de l'aménagement de la RD1420 à Rothau sont les suivants:

- ✓ améliorer la sécurité de la RD1420 pour tous les usagers :
  - adapter la voie de circulation au trafic ;
  - améliorer le fonctionnement des carrefours ;
  - favoriser un meilleur partage de l'espace public ;
- ✓ réduire les nuisances routières pour les riverains de la RD1420 et agir sur la qualité de vie des habitants ;
- ✓ faciliter la mise en œuvre du projet économique sur le site Steinheil ;
- ✓ préserver l'accès aux commerces, services et équipements publics actuels et futurs.

## 2 La concertation

### 2.1 Le contexte juridique

L'article L103-2 du code de l'urbanisme prévoit que « tout projet ou opération d'aménagement modifiant de façon substantielle le cadre de vie, notamment en affectant l'environnement ou l'activité économique, doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de son élaboration, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. »

L'article R103-1 précise quant à lui les projets concernés par cette obligation : « toute réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. »

Au regard de l'avancement actuel des réflexions et compte tenu de l'adoption du Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 en juin 2017, la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, a délibéré le 6 novembre 2017 pour engager la procédure de concertation préalable prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme. La délibération a permis de fixer les objectifs et les modalités de la concertation.

Les communes de Rothau et de La Broque, ainsi que la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, ont été saisies le 3 juillet 2017 et ont délibéré favorablement sur les modalités d'organisation de la concertation.

### 2.2 Objectifs de la concertation

La concertation a pour objectifs de :

- ✓ Présenter aux habitants, associations et autres personnes concernées, l'état d'avancement des réflexions;
- ✓ Apporter des éléments de réponse à leurs préoccupations;
- ✓ Prendre connaissance de leurs éventuelles observations.

### 2.3 Modalités de la concertation

La concertation s'est déroulée du 14 mai au 17 juin 2018, soit sur 5 semaines.

Durant cette période, une exposition du projet a été organisée sur 2 sites :

- ✓ Mairie de Rothau, locaux provisoires du 16 rue de Schirmeck, Rothau ;
- ✓ Mairie de La Broque, 129 rue du Général de Gaulle.

Des registres ont été mis à la disposition du public lors de l'exposition publique pour recueillir les observations.



L'exposition reposait sur :

- ✓ 12 panneaux d'explication du projet (dont deux étaient dédiés au projet d'aménagement du site Steinheil et avaient été conçus par les élus locaux)
- ✓ un film pédagogique d'une durée de 6 minutes, présenté sur une borne informatique.

Une réunion publique a été organisée le jeudi 24 mai à 20h au cinéma Le Royal, 25 rue de Schirmeck, Rothau.

Deux visites du site ont été organisées les samedis 2 et 9 juin 2018.

Les documents produits pour expliquer le projet (expositions, film pédagogique) ont également été mis en ligne à partir du 15 mai sur le site internet du Conseil Départemental du Bas-Rhin ([www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)) et une adresse mail a été diffusée pour recueillir les remarques du public ([RD1420-Rothau@bas-rhin.fr](mailto:RD1420-Rothau@bas-rhin.fr)). Il était également possible à tout un chacun de transmettre ses observations par écrit, à l'attention du Services des projets d'infrastructures, Mission Infrastructures et Réseau, Département du Bas-Rhin, Place du Quartier Blanc, 67 964 Strasbourg Cedex.

Les lieux et horaires des expositions, des visites de site et de la réunion publique ont été communiqués par voie de presse le 7 mai 2018 et ont fait l'objet d'un affichage dans les commerces locaux. L'information a également été diffusée via les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Les modalités de la concertation décidées en commission permanente du 6 novembre 2017 ont été pleinement respectées.

## 2.4 Les dispositifs d'information et d'expression du public

### 2.4.1 Les supports de présentation du projet

Une exposition de 12 panneaux A0 a été mise à la disposition du public dans les mairies de Rothau et de La Broque. Elle était également disponible en consultation et téléchargement sur le site [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr). Une version A3 a aussi été mise à la disposition du public lors des visites du site organisées les 2 et 9 juin 2018.

L'exposition présente la concertation, le contexte du projet et ses objectifs, les principaux enjeux de sécurité, locaux et environnementaux et scénarios étudiés. Elle comprend une solution pressentie pour la suite des études.

Le maître d'ouvrage a également souhaité laisser un espace d'expression aux élus locaux, lesquels sont confrontés aux enjeux de reconversion d'une friche industrielle potentiellement traversée par le projet. Deux panneaux permettaient de présenter l'historique de ce secteur, ses enjeux et ses perspectives.

Un diaporama a également été élaboré et projeté à l'occasion de la réunion publique.



### 3 Expression du public

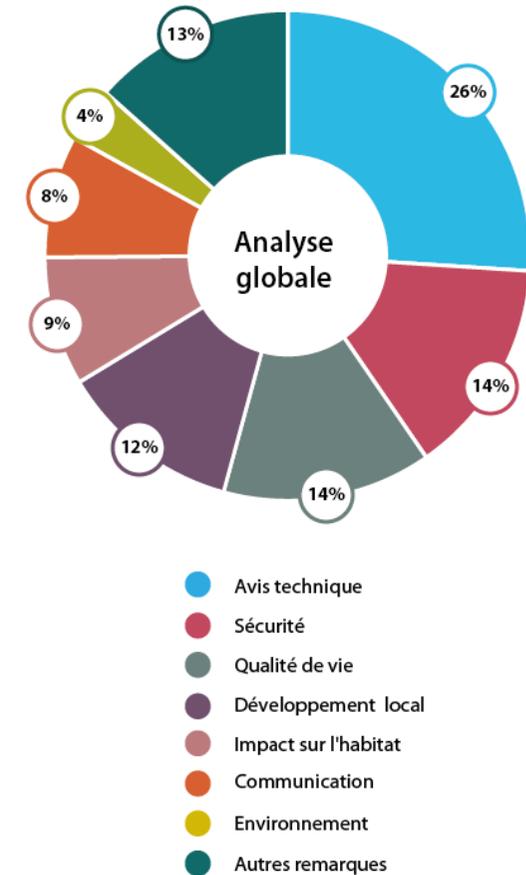
La concertation a permis de mobiliser les personnes suivantes :

- ✓ Environ **150 personnes** ont assisté à la réunion du 24 mai ;
- ✓ **13 personnes** ont fait part de leurs observations dans le registre de Rothau ;
- ✓ **2 personnes** ont formulé leurs observations dans le registre de La Broque ;
- ✓ **12 personnes** ont écrit à l'adresse [RD1420-Rothau@bas-rhin.fr](mailto:RD1420-Rothau@bas-rhin.fr). Un de ces courriels a été imprimé et collé dans le registre de Rothau : les observations qu'il contient n'ont donc été pris en compte qu'une fois dans l'exploitation des contributions ;
- ✓ **14 personnes** ont participé à la visite de site du 2 juin 2018 ;
- ✓ **10 personnes** ont participé à la visite du 9 juin – une personne a même assisté aux deux visites ;
- ✓ La vidéo pédagogique a quant à elle généré plus de **330 vues** sur la chaîne YouTube Tout le Bas-Rhin.
- ✓ La vidéo a également généré près de **6900 vues** et **121 partages** via le site Facebook du Président du Conseil Départemental.

223 observations ont pu être recensées au travers des différentes contributions. Elles ont été regroupées en 7 thématiques :

- ✓ Les **avis techniques** (59 observations) : la nature du projet et la solution proposée, proposition de nouvelle solution, questions sur les échanges et la circulation dans la commune après réalisation du projet.
- ✓ La **sécurité** (31 observations) : le stationnement et la circulation des poids lourds, la circulation des piétons et des cyclistes, les carrefours, les accidents.
- ✓ La **qualité de vie** (31 observations) : le bruit, la pollution, le cadre de vie de Rothau.
- ✓ Le **développement local** (27 observations) : le devenir du camping, des commerces, du site Steinheil.
- ✓ L'**impact sur l'habitat** (19 observations) : les habitations démolies, la procédure d'achat par le département, l'indemnisation du préjudice.
- ✓ La **communication** autour du projet (18 observations).
- ✓ L'**environnement** (8 observations) : les secteurs protégés et les mesures compensatoires.
- ✓ Les autres questions, sur thèmes plus ou moins en relation avec le projet (30 observations).

La concertation de l'aménagement de la RD1420 à Rothau a fait l'objet de deux articles de presse dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, le 26 mai et le 7 juin 2018.



chalets espace commune revitaliser  
vallée contournement  
riverains terrain camping bruit traversée  
département concernés quartier avenir solution  
boulangerie église habitants réunion  
déviation ferrée maison Steinheil  
Président tourisme Urbanisation argent agglomération  
Brucher route voitures  
Solbach  
ville Elus temps avis canal parc friche  
immeubles protection débat doute pont site gare prix voisins impact tunnel magasins  
village village Elus situation site prix tunnel magasins  
R O T H A U choix  
travail usagers voie projet destruction circulation  
Schirmeck lotissement piétons  
enfants parking rue accès nécessaire  
véhicules camions sécurité  
problème Conclusion aménagement calme  
stationnement nuisances commerces réflexion

## 4 Les observations recueillies

### 4.1 Remarques préliminaires

La concertation est l'opportunité pour le grand public de donner son avis sur un projet, très en amont dans le processus de conception et d'élaboration, ce qui permet au maître d'ouvrage d'intégrer plus facilement les remarques qui lui paraissent pertinentes.

La concertation a permis au public de s'exprimer principalement sur l'aménagement de la RD1420, sous différents angles et à différentes échelles :

- ✓ Les éléments généraux sur le processus de concertation ;
- ✓ Les avis techniques sur le projet en général et la solution pressentie ;
- ✓ La sécurité, la qualité de vie et le développement local.

### 4.2 Les éléments généraux sur le processus de concertation

La population de Rothau a montré un intérêt fort pour ce projet, comme en témoigne la participation importante lors de la réunion publique et la richesse des contributions reçues.

Si la très grande majorité des contributions se rejoint sur la nécessité d'intervenir pour soulager Rothau du trafic qui traverse la commune et sur les nuisances que cela génère pour ses habitants, quelques voix se sont toutefois élevées pour s'opposer au projet, quelle que soit la forme qu'il pourrait prendre.

Plusieurs habitants insistent pour que le projet réponde d'abord aux enjeux des habitants et usagers de Rothau, et pas simplement aux enjeux du Département.

Comme pour toutes les consultations publiques, une certaine méfiance s'est manifestée quant à la crédibilité et la nature même de la concertation préalable, certains considérant que le Département a déjà arrêté son choix de tracé pour la suite des études. D'autres auraient souhaité une consultation plus précoce ou encore une démarche volontaire et plus personnalisée, sous la forme de réunions par quartier ou secteur, de manière à être davantage associés au projet. Le secteur des Chalets est ici concerné en premier lieu.

Plusieurs observations ont porté sur la communication effectuée, jugée insuffisante. Lors des visites de terrain des 2 et 9 juin notamment, certains habitants de Rothau ont considéré avoir été moins bien informés que leurs voisins de La Broque (secteur La Claquette).



#### Réponse du maître d'ouvrage

*Le Département rappelle que la solution définitive n'est pas arrêtée et que d'autres pistes de solutions seront étudiées lors des études d'avant-projet.*

*Ce n'est qu'à l'issue de ces études que le choix définitif sera arrêté.*

#### Réponse du maître d'ouvrage

*Le Département a diffusé une information identique sur tout le périmètre géographique de la concertation.*

La population est également en attente d'un calendrier plus précis pour le déroulement des études, des acquisitions foncières, pour le lancement des travaux et la mise en service du projet.

### **4.3 Les avis techniques sur le projet en général et la solution pressentie**

Les avis sont partagés entre les personnes favorables qui considèrent le projet comme équilibré pour l'ensemble des objectifs et ceux qui s'opposent à la solution pressentie. Ces derniers considèrent en effet que :

- ✓ Le projet ne met pas tous les Rothauquois sur un pied d'égalité, les habitants de la Grand'Rue sont favorisés par rapport à ceux qui habitent avant le carrefour de l'église, après le cimetière, ou encore dans le secteur des Chalets.
- ✓ L'aménagement proposé apparaît comme peu ambitieux et pas adapté aux problèmes rencontrés à Rothau ; un projet plus ambitieux, reposant par exemple sur un grand viaduc, dans la continuité du tunnel de Schirmeck permettrait d'apporter une réponse complète.

La solution pressentie par le Maître d'ouvrage démarre au niveau de l'église catholique. Le point de sortie n'est pas arrêté, il pourra être localisé entre le cimetière et le pont de Charité.

Le positionnement du début du projet au nord, au niveau de l'église catholique, suscite un vrai débat :

- ✓ Certains considèrent qu'il s'agit d'un bon équilibre, entre les nuisances constatées et la dynamique commerciale qui doit être prise en compte dans le projet.
- ✓ D'autres demandent que le projet démarre au niveau du giratoire avec les rues de la Gare/des Déportés.
- ✓ D'autres souhaiteraient commencer encore plus tôt, au niveau de l'école élémentaire par exemple.

Côté sud, les contributions des habitants de Rothau sont unanimement favorables aux solutions les plus longues, rejoignant le pont de Charité, qui apportent selon eux la réponse la plus complète, notamment pour les chemins du Solbach et de la Folie. Une association signale qu'elle sera attentive au choix de la solution de moindre impact, qui apparaît être la sortie au niveau de cimetière.

#### *Réponse du maître d'ouvrage*

*Le calendrier du projet est étroitement lié à la solution retenue. Il ne pourra être élaboré qu'à l'issue des études d'avant-projet.*

#### *Réponse du maître d'ouvrage*

*L'aménagement de Rothau s'inscrit plus globalement dans les perspectives de développement de la RD1420 dans la vallée de la Bruche. Il doit ainsi permettre une bonne accessibilité, sans devenir un itinéraire privilégié par les camions.*

*C'est dans ce contexte que le Département a choisi de ne pas poursuivre l'aménagement dans la continuité du tunnel de Schirmeck, en cherchant néanmoins à améliorer la sécurité et la qualité de vie à Rothau.*

Plusieurs habitants ont soulevé la question de l'aménagement sur place de la RD1420 (zone trente, dos d'âne, radars, suppression des places de stationnement, isolation des façades, ...), en lieu et place d'un projet déviant la route sur le site Steinheil. Ils considèrent que cette solution permettrait d'apaiser la commune, préserverait le secteur des Chalets et le cadre de vie du secteur sud de Rothau, et serait d'autant plus pertinent s'il s'accompagnait d'un transfert massif de la circulation des poids lourds vers le tunnel Maurice Lemaire à Sainte-Marie-aux-Mines.

De manière définitive ou transitoire dans l'attente de la déviation de la RD1420, des aménagements sur place permettraient d'améliorer la sécurité pour les piétons et les vélos.

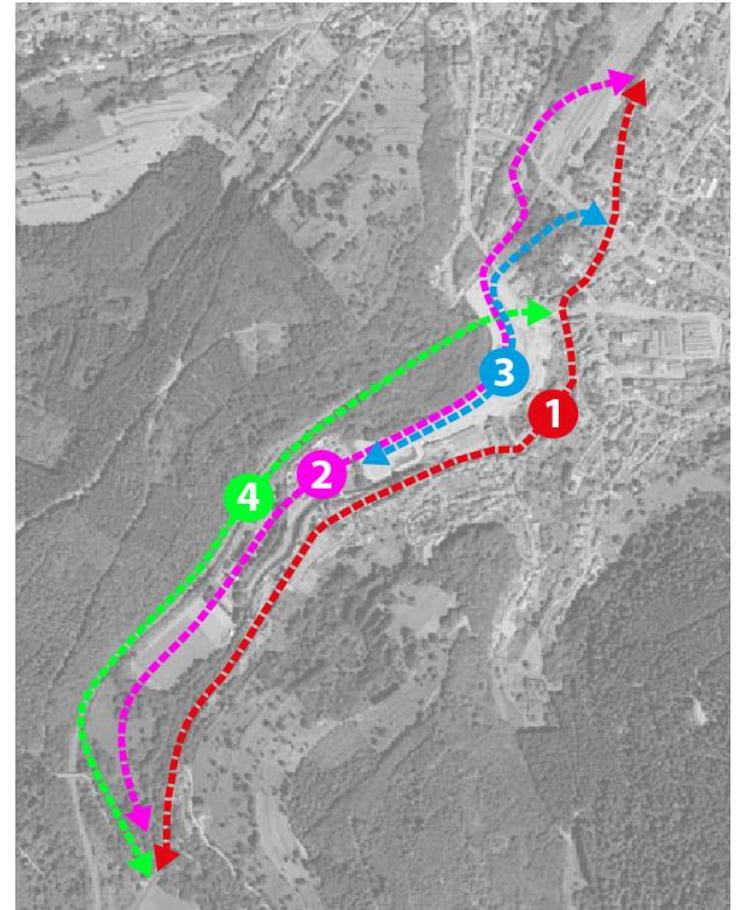
De nombreuses observations ont porté sur des questions plus précises : types de carrefours (giratoires, feux), positions des carrefours, sens de circulation, accès aux propriétés. Certains craignent que de nouveaux giratoires dégradent les conditions de circulation des camions, générant ainsi davantage de bouchons et de nuisances.

Outre l'aménagement sur place **1**, le maître d'ouvrage a reçu trois propositions de tracés complémentaires :

- ✓ En démarrant devant l'école élémentaire, en traversant la voie ferrée puis en passant par le parc et le terrain des anciens bureaux qui appartient au Département **2**,
- ✓ En démarrant le projet au carrefour rue de la Gare/rue des Déportés et en passant par le parc et le terrain des anciens bureaux qui appartient au Département **3**,
- ✓ En démarrant au carrefour de l'église mais en traversant la Bruche pour que le projet évite la friche, le secteur des Chalets et le camping **4**.

### Réponse du maître d'ouvrage

*L'aménagement sur place a été écarté dans la mesure où le volume de trafic, dont les poids lourds qui ne peuvent pas être reportés, est trop important pour apporter une réponse durable aux nuisances constatées.*



## 4.4 Sécurité

Les avis sont unanimes sur la dangerosité de la section entre l'église catholique et le cimetière. Néanmoins, plusieurs regrettent que la solution pressentie « oublie » l'entrée nord qui pose également des problèmes de sécurité et tout particulièrement le tronçon entre le giratoire (RD130) et l'église catholique.

Côté sud, les contributeurs insistent pour que le projet s'étende jusqu'au pont de Charité, présentant cette solution comme la seule qui permette de régler les problèmes de sécurité sur l'entrée de la commune (vitesse élevée, chemins du Solbach et de la Folie). Ce type de solution permettrait également de sécuriser les échanges entre le secteur des Chalets et la RD1420, où l'on relève de nombreuses incivilités, notamment en matière de stationnement.

Le stationnement se révèle être un point de crispation important pour la population de Rothau puisqu'une dizaine d'observations portait sur ce sujet :

- ✓ Pour demander la suppression du stationnement le long de la RD1420,
- ✓ Pour demander qu'une solution pérenne soit trouvée face au stationnement des camions devant la boulangerie.

Au-delà des questions de sécurité, plusieurs habitants s'inquiètent de l'impact du trafic de voiture et de camions sur la qualité de vie et le tourisme de leur commune.

## 4.5 Qualité de vie

Les observations relatives à la qualité de vie couvrent plusieurs domaines : la qualité de l'air, les nuisances liées à la circulation automobile, l'ambiance dans la commune et les enjeux paysagers.

Le point le plus cité concerne les nuisances liées à la circulation automobile et, a fortiori, aux poids lourds. Trouver des solutions pour le bruit excessif apparaît comme une priorité pour l'ensemble du village ; les riverains de la RD1420 citent également les vibrations liées au passage des poids lourds et la dégradation de leur habitation liée à la pollution automobile (façades et volets noircis). La qualité de l'air est également une préoccupation importante.

Plus généralement, plusieurs habitants déplorent l'impact négatif de la circulation sur la qualité de vie à Rothau : il n'y a pas de plaisir à circuler sur les trottoirs ou flâner sur les

### Réponse du maître d'ouvrage

*Au nord, notamment avant le giratoire avec la RD1420, la route est suffisamment large pour envisager des aménagements sur place qui permettraient d'accroître la sécurité (mesures de réduction de vitesse, aménagements pour les piétons, ...)*

*Au sud, après le cimetière, des aménagements sur place peuvent également être envisagés, si une solution courte est retenue à l'issue des études d'avant-projet.*



espaces publics, notamment le parvis de l'église. Ils craignent que la solution pressentie n'apporte pas de réponse à leurs préoccupations.

A contrario, certains habitants considèrent qu'en déviant la section la plus dangereuse, on observera déjà une réappropriation de l'espace par les piétons et les cyclistes et une bonne amélioration du cadre de vie en général.

Plusieurs habitants de Rothau ont souligné leur attachement au secteur des Chalets et au camping, qui constituent le secteur le plus agréable de Rothau et contribuent à la qualité de vie dans le village.

On note également une crainte de certains habitants qui considèrent que les nuisances s'accumuleront sur leur secteur, dans la mesure où ils habitent à proximité de la RD1420 et du bassin de stockage des boues de Steinheil, et qu'ils risquent d'avoir une deuxième route sous leurs fenêtres.

Les riverains de la RD1420 qui habitent du côté sud de la commune attirent l'attention sur leur situation et ne veulent pas être oubliés par le projet si une solution plus courte devait être retenue.

Certaines contributions replacent le projet de Rothau à l'échelle de la Vallée. Ils s'inquiètent qu'en facilitant la circulation, on envoie encore plus de camions vers les villages en amont : Plaine, Saint-Blaise, Bourg-Bruche, Saâles, ... Le projet doit apporter du confort à toute la vallée, mais sans nuire à l'économie locale.

L'attention du maître d'ouvrage est également attirée sur le risque de reporter les nuisances de la circulation sur d'autres secteurs (à proximité des anciens bureaux et du parc paysager).

Une personne déplore que certains souhaitent sacrifier le parc paysager pour y faire passer une route (solution alternative présentée dans une contribution).

### **4.6 Développement local**

Le camping représente un enjeu important pour la population de Rothau mais aussi de la vallée. Plusieurs contributions soulignent la qualité de son offre, le rayonnement positif de cet équipement pour la commune, notamment en termes d'image et de retombées économiques.



La question de la dynamique commerciale et de son lien avec la circulation à l'échelle de la vallée fait débat. Un commerçant a signalé l'augmentation importante de son chiffre d'affaire depuis la réalisation du tunnel de Schirmeck, et ses craintes si la route devait être déviée avant le carrefour de l'église catholique.

Ainsi, certaines contributions considèrent la solution débutant à l'église catholique comme la plus à même de préserver les commerces alors qu'un nombre équivalent de personnes jugent que de retirer le trafic devant la boulangerie et le tabac presse serait plus profitable.

Plusieurs observations portent sur la reconversion du site Steinheil :

- ✓ Elles sont unanimes pour qu'il n'y ait pas d'habitat sur le secteur et qu'un stationnement (notamment pour les poids lourds) soit implanté du côté de l'église afin d'organiser la desserte des commerces et de limiter les nuisances liées au stationnement sur le secteur.
- ✓ Certains habitants souhaitent que le secteur, plutôt que d'accueillir des activités économiques, soit aménagé comme un parc urbain ou un espace naturel.
- ✓ Quelques habitants regrettent la démolition des grands bureaux et souhaiteraient accéder au parc attenant.

Des habitants ont exprimé à travers la concertation leur attachement à leur commune et leur vallée, et leur souhait que l'aménagement de la RD1420 permette de gagner en attractivité pour attirer d'autres familles, ainsi que plus d'emplois et de touristes.

A l'échelle des circulations locales, il y a une volonté forte pour que soit maintenu le lien entre Rothau et La Claquette, notamment pour la circulation des piétons et des cyclistes.

#### **4.7 Impacts sur l'habitat**

Les habitants de Rothau sont naturellement préoccupés par l'impact du projet sur leur logement, que cela concerne une éventuelle expropriation ou plus généralement une dégradation de leur cadre de vie. Ils souhaitent que l'impact sur l'habitat soit réduit au minimum.

Une majorité d'avis s'exprime en faveur des solutions qui entraînent la démolition du secteur des Chalets et du terrain de camping. Une seule préfère qu'on épargne ce quartier en privilégiant le raccordement au niveau du cimetière.

#### *Réponse du maître d'ouvrage*

*L'impact socio-économique du projet sera approfondi au cours des études d'avant-projet.*

#### *Réponse du maître d'ouvrage*

*Ces observations seront transmises à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, propriétaire du site Steinheil.*



A plusieurs reprises, tant dans les registres, que par courriel ou dans les réunions publiques, les riverains du projet (secteur des Chalets), proximité du carrefour de l'église et du cimetière) ont demandé si leur logement serait impacté. Ils souhaitent connaître les modalités de ces acquisitions foncières : Qui achètera les propriétés ? Quand prendra-t-on contact avec eux ? Comment seront fixés les prix des biens immobiliers ? Existe-t-il des recours en cas de désaccord ?

Les habitants concernés considèrent qu'ils subissent, au-delà d'un préjudice immobilier et financier, un préjudice moral lié à leur âge, leurs ressources, le manque d'information qui les a conduits à entreprendre des travaux sur leur logement, ...

Des riverains ont également exprimé leurs craintes de voir leur bien immobilier déprécié par la proximité du projet et souhaitent savoir si leur bien peut être acquis même s'il n'est pas sur le tracé.

Deux habitants du secteur des Chalets ont indiqué ne pas souhaiter rester sur le secteur si le projet devait se faire sans que leur maison ne soit impactée, du fait de l'enclavement du quartier par rapport au reste de la commune.

## 4.8 Environnement

Plusieurs observations opposent la réglementation relative aux espèces protégées à la nécessité de s'occuper d'abord des riverains de la RD1420. Ils souhaitent notamment connaître les enjeux et risques si le projet devait toucher les secteurs les plus protégés.

Une association et quelques contributeurs signalent leur vigilance quant à la bonne prise en compte des problématiques liées aux espèces protégées présentes sur le secteur, à travers la qualité des études d'impact et de l'évaluation de la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

## 4.9 Autres remarques

### 4.9.1 Autres questions en matière de transports et de déplacement

Une personne s'interroge sur le devenir de la voie ferrée et de la desserte ferroviaire de Rothau, selon le projet qui sera mis en œuvre.

#### *Réponse du maître d'ouvrage*

*Les propriétés qui seront impactées par le projet ne seront identifiées qu'à l'issue des études d'avant-projet.*

*Le Département prendra alors contact avec les propriétaires pour envisager l'achat des biens impactés. Les prix seront fixés de manière indépendante par la Direction immobilière de l'Etat (anciennement France Domaine).*

#### *Réponse du maître d'ouvrage*

*Le Département ne prévoit pas d'acquérir de biens qui ne sont pas impactés par le projet.*

*Le projet sera conçu de manière à ne pas reporter les nuisances sur d'autres secteurs.*

*Les procédures d'achat à l'amiable seront privilégiées. Si des expropriations devaient être réalisées, il y aura dans un premier temps une enquête publique en vue d'obtenir une déclaration d'utilité publique (DUP) pour le projet.*

*Des recours existent, notamment auprès du juge de l'expropriation.*



Cinq observations considèrent que la présence de nombreux camions dans Rothau est injustifiée et s'explique par le tarif trop élevé du tunnel Maurice-Lemaire et l'attente du contournement de Châtenois. Ils considèrent que la création d'une éco-taxe permettrait de supprimer une partie du trafic dans Rothau et pourrait rendre le contournement de Rothau inutile.

Un habitant souhaite conserver la piste cyclable qui traverse le site Steinheil et qui est aujourd'hui très utilisée. Une autre personne propose d'ouvrir la voie aux automobiles.

Une autre échelle, il est également proposé la réalisation d'un itinéraire cyclable à l'échelle de la vallée de la Bruche.

#### **4.9.2 Financement du projet**

Des habitants considèrent que les investissements prévus ne sont pas à la hauteur des enjeux et souhaiteraient un projet dans la lignée du tunnel de Schirmeck.

D'autres habitants de Rothau questionnent la capacité de la mairie de Rothau à assumer les dépenses d'aménagement sur place de la RD1420, une fois déclassée.

#### **4.9.3 Calendrier du projet**

Quelques habitants demandent un calendrier précis du projet et notamment la date de mise en service, dans la perspective d'une réalisation rapide.

Il est également demandé si l'on peut envisager un phasage du projet qui permettrait d'apporter une réponse rapide aux enjeux les plus urgents, notamment en matière de sécurité.

#### **4.9.4 Autres observations sans lien avec le projet routier**

Plusieurs remarques interpellent directement la mairie de Rothau et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche. Ces observations ont été transmises aux acteurs concernés mais n'ont pas été reprises dans le présent bilan de concertation. Elles concernent des débats en conseils municipal et communautaire ou d'autres réunions locales, le démantèlement de l'usine Steinheil et la revente des parcelles du site ou encore le risque de débordement de la Suchette lors des grandes crues.

#### *Réponse du maître d'ouvrage*

*Le Département réalise l'itinéraire cyclable de la vallée de la Bruche (ICVB), entre Saâles et Molsheim. L'ouverture du dernier tronçon est prévue fin 2019.*

#### *Réponse du maître d'ouvrage*

*Le Département engagera les études d'avant-projet suite à l'adoption du présent bilan de la concertation.*

*C'est à l'issue de ces études, vers 2021, qu'un calendrier plus précis du projet pourra être communiqué.*

*Le Département ne prévoit pas, à ce stade, de phasage du projet et souhaite définir d'abord un programme global de cet aménagement.*

## 5 Conclusions et étapes à venir

Le public s’est exprimé de manière importante et partage le diagnostic du Département. Il apparaît que les principales préoccupations des habitants rejoignent les enjeux identifiés par le Département et exposés dans le cadre de la présente concertation.

Les objectifs du projet sont pleinement partagés au niveau local, notamment en matière de **sécurité routière** et de **réduction des nuisances**. Les habitants partagent également les objectifs relatifs à la qualité de vie et à la prise en compte des impacts économiques par le projet.

Le sud du périmètre d’étude (ancien terrain de football, camping, secteur des Chalets) apparaît comme le secteur le plus sensible parce qu’il concentre des enjeux environnementaux, économique, ainsi que de qualité de vie.

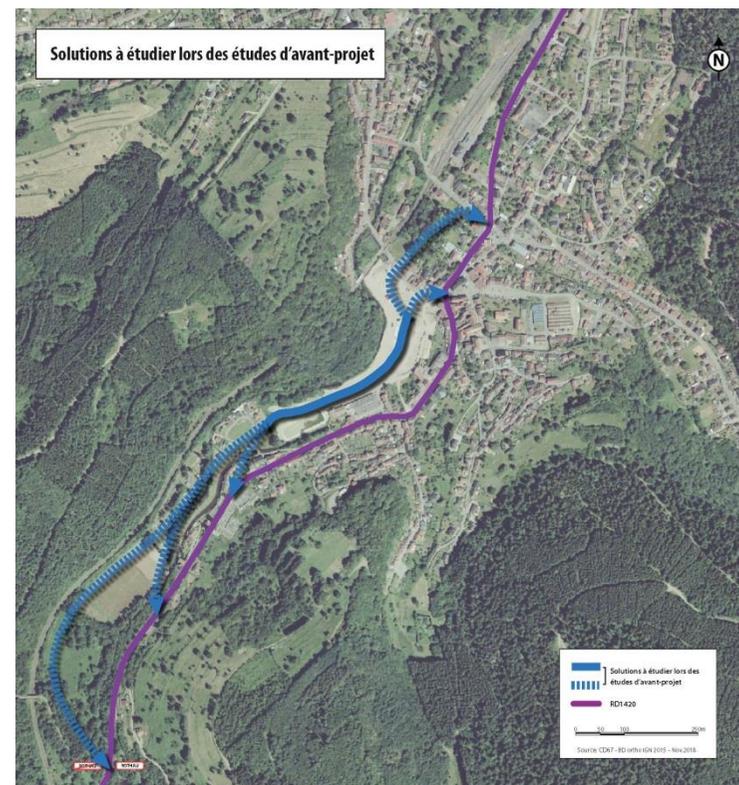
Sur l’entrée Nord, la concertation a fait émerger l’intérêt d’intégrer le carrefour giratoire de la RD1420 / RD730 / RD130 dans le périmètre des études d’avant-projet. Dès lors, toutes les solutions démarrant entre ce carrefour et la sortie du tunnel de Schirmeck sont écartées : la complexité très importante qu’elles ajoutent du fait de la desserte ferroviaire, du relief et des ouvrages à envisager est de nature à compromettre la réalisation du projet.

Les études d’avant-projet veilleront à prendre en compte l’ensemble des remarques exprimées en apportant une attention particulière :

- ✓ à l’entrée Nord et l’intérêt de démarrer le projet plus tôt, afin d’apporter une réponse aux enjeux sécurité et de qualité de vie entre les deux carrefours principaux de Rothau ;
- ✓ à l’impact économique du projet pour les activités commerciales existantes ;
- ✓ aux impacts environnementaux des différentes solutions de raccordement au sud.

En parallèle, le Département s’engage à poursuivre le dialogue engagé avec la population, en fonction de l’avancement des études.

Dans les études d’avant-projet qui seront engagées suite à l’adoption du présent bilan, le Département du Bas-Rhin prendra en compte les remarques reçues lors de la concertation afin d’y apporter les meilleures réponses possibles.



# INFO+

ALSACE



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN**

**Service des Projets d'Infrastructures**

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9

Tél : **03 88 76 67 67** / Fax : **03 88 76 67 97**

**[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)**